

RCS : ST PIERRE DE LA REUNION

Code greffe : 9742

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00288

Numéro SIREN : 512 092 719

Nom ou dénomination : ATRIOMS Assistance - Télésurveillance - Ronde - Intervention -

Observation - Médiation - Sécurité

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2023 sous le numéro de dépôt 5645

ATRIOMS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7500 euros

Immatriculée au RCS de ST PIERRE sous le numéro 512092719

Siège social : 71 route de la ligne Paradis - Immeuble Atrium, 97410 - SAINT PIERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30/06/2022

Le 30/06/2022, les associés de la Société ATRIOMS se sont réunis en Assemblée générale ordinaire à SAINT PIERRE.

L'Assemblée a été convoquée par le gérant de la Société.

Les convocations sont données à tous les associés en mains propres.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents, et le cas échéant, les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Les associés présents et, le cas échéant, représentés, totalisent 100 parts sociales sur un total de 100 parts sociales.

Les conditions de quorum nécessaires pour cette Assemblée sont donc remplies.

L'Assemblée est présidée par FREDERIC BENARD, en sa qualité de gérant (ci après dénommé "Le Président").

Le Président constate que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Documents à la disposition des associés

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts ;
- les comptes annuels ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- le rapport du gérant;

Débats et questions préalables

Aucune question écrite n'a été posée par les associés.

Ordre du jour

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- l'approbation des comptes ;
- l'affectation des résultats ;
- pouvoirs en vue des formalités ;

Résolution 1 - Approbation des comptes

L'Assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021.

Ils se traduisent par une perte de 103 453 €.

L'Assemblée approuve les opérations traduites dans ces comptes. L'Assemblée donne quitus au gérant de sa gestion pour l'exercice écoulé et décide de la poursuite de l'activité malgré les pertes enregistrées

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 - Affectation des résultats

L'Assemblée décide que la perte de l'exercice clos le 31/12/2021, d'un montant de 103 453 € sera affectée de la manière suivante :

- 103 453 € sont affectés au report à nouveau ; La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Signatures :

BENARD FREDERIC, gérant de la Société.



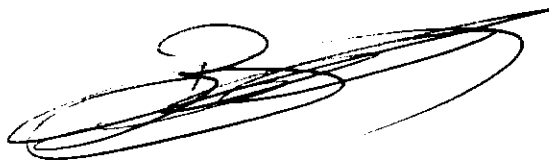
SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESURVEILLANC

71 Route DE LA LIGNE PARADIS
1ER ETAGE IMMEUBLE L'ATRIUM
97410 SAINT-PIERRE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

certifié conforme à l'original

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012021 et clos le 31122021 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE Saint Pierre de la Réunion
1 RUE DU PERE RAIMBAULT
97751 SAINT PIERRE CEDEX
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESURV
71 Route DE LA LIGNE PARADIS
1ER ETAGE IMMEUBLE L'ATRIUM
97410 SAINT-PIERRE
Identification du destinataire
Insp. IFU N° dossier 51209271900024 N° Siret

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Sécurité privée
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO de 2058A ou 372 du 2033B) 103 453
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15% ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de soldes d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,56 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé CADOR

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone : - Professionnel de l'expertise comptable : SAS EXPERTISE CHOIX B 9 AVENUE DU RHIN 54520 LAXOU 03 83 93 16 20

I Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A SAINT-PIERRE le 24062022 Signature et qualité du déclarant FREDERIC BENARD GERANT

SARL A.T.R.L.O.M.S (ASSISTANCE-TELESURV
31122021

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Payées par la société elle-même	(a)
Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)

3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

	(e)
	(f)
	(g)
	(h)

à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

7. Montant des revenus répartis

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants

Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement dits

à titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6

**Indemnités
forfaitaires**

Rembour- sements

**Indemnités
forfaitaires**
7

Rembour- sements

BENARD Fredene	GERANT
3 rue des Frères Lumière	
97430 LE TAMPON	FRANCE

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESURV
31122021

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis non contract et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)**

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les PVL de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Designation de l'entreprise : SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESURVEILLANC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 71 Route DE LA LIGNE PARADIS		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 5 1 2 0 9 2 7 1 9 0 0 0 2 4			Néant ☐ *					
		Exercice N clos le : 31/12/2021						
		N-1 : 31/12/2020						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	359	AC	359		
		Fonds commercial (1)	AI		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC			
		Constructions	AP		AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	23 454	AS	13 079	10 375	14 052
		Autres immobilisations corporelles	AT	75 254	AU	57 061	18 192	30 062
		Immobilisations en cours	AV	2 096	AW		2 096	2 096
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	815	CV		815	815
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	8 050	BG		8 050	8 050
		Autres immobilisations financières *	BH	3 720	BI		3 720	3 720
TOTAL (II)		BJ	113 747	BK	70 499	43 249	58 795	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES *	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		7 025	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	209 207	BY	6 385	202 822	268 607
		Autres créances (3)	BZ	67 193	CA		67 193	102 347
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	187 320	CG		187 320	153 988
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		5 297	
TOTAL (III)		CJ	463 719	CK	6 385	457 334	537 263	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	577 467	IA	76 884	500 583	596 058	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobili- sations :	Stocks :		Créances :				

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SARL A.T.R.L.O.MS (ASSISTANCE-TELESURVE		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 500)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	34 331	57 753
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(67 199)	(23 422)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(24 618)	42 581
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	239 308	240 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	5 212	5 103
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		9 697
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 350	16 416
	Dettes fiscales et sociales	DY	275 346	233 847
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 986	48 413
Compte regul	EB			
Produits constatés d'avance (4)				
TOTAL (IV)	EC	525 201	553 477	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	500 583	596 058	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	525 201	543 779
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESURVE)**Neant ☐

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	359	KE	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	23 454
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	18 881	
		Matériel de transport *			KY	33 328	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	22 344	
		Emballages récupérables et divers *			LE		
		Immobilisations corporelles en cours			LH	2 096	
		Avances et acomptes			LK		
		TOTAL III			LN	100 104	
					LO		700
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M
Autres participations				8U	815	8V	
Autres titres immobilisés				IP		IR	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	11 770	IU	
TOTAL IV				LQ	12 585	LR	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	113 047	OH	700

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	359	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	23 454	ML	
		Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN	18 881	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	33 328	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	23 044	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	2 096	NB	
		Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH	100 804	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations	IO		OX		OY	815	OZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	11 770	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	12 585	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		OK		OL	113 747	OM		

Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESURVE

Neant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.R.L.O.M.S (ASSISTANCE-TELESURVE)										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	359	PF		PG		PH	359		
TOTAL I		RK	359	RM		RN		RO	359		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 402	QA	3 677	QB		QC	13 079		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	11 602	QE	1 221	QF		QG	12 822		
	Matériel de transport	QH	19 668	QI	7 556	QJ		QK	27 224		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 222	QM	3 793	QN		QO	17 015		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	53 894	QV	16 246	QW		QX	70 140		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	54 252	OP	16 246	OQ		OR	70 499		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM	NO				
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venté (NS + NT + NU)			NY	Total général non venté (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESURVE)						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	6 385	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	6 385	TY	TZ	UA	6 385
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	6 385	UB	UC	UD	6 385
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF				
		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESURVE)										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP	8 050	UR	8 050	US					
	Autres immobilisations financières		UT	3 720	UV	3 720	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	13 855		13 855						
	Autres créances clients		UX	195 351		195 351						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 110		1 110						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 596		9 596						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	4 800		4 800						
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	51 687		51 687						
	Charges constatées d'avance		VS									
	TOTAUX			VT	288 170	VU	288 170	VV				
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
			VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG										
	à plus d'1 an à l'origine	VH	239 308		239 308							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 350		1 350							
Personnel et comptes rattachés		8C	152 439		152 439							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	58 605		58 605							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	40 618		40 618							
	Obligations cautionnées	VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	23 683		23 683							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI	5 212		5 212							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 986		3 986							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX			VY	525 201	VZ	525 201						
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL		5 212			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	692	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESURVE)						Néant ☐ *		Exercice N, clos le 31/12/2021				
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 995	XE	3 995		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	75		
	Amendes et pénalités		WJ	75	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7			
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							ZN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DON'T*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3				
TOTAL I								WR	4 070			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS	67 199			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								WB			
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								I6			
	Majoration d'amortissement *								WZ			
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)								XA			
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)								ZX			
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)								ZY			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3			
			Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF			
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC			
			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		Z1	
	Dont déduction (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction (art. 39 decies C)		YC	
	Dont déduction (art. 39 decies D)		YD		Dont déduction (art. 39 decies E)		YE		Dont déduction (art. 39 decies F)		YF	
	Dont déduction (art. 39 decies G)		YG		Dont déduction (art. 39 decies H)		YI		Dont déduction (art. 39 decies J)		YJ	
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI		XJ	103 453			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						Z1		XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XN	0	XO	103 453			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												

Désignation de l'entreprise SARL A.T.R.L.O.MS (ASSISTANCE-TELESURVE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	17 890	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	17 890	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	103 453	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	121 343	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	14 857	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESU										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	57 753	AFFECTATIONS (II)	Affectations aux réserves - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(23 422)			Dividendes	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE				Autres répartitions	ZE				
						Report à nouveau	ZF				
							ZG	34 331			
TOTAL I		OF	34 331	TOTAL II		ZH	34 331				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		Exercice N :		Exercice N-1 :			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILES DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	13 930	1 405					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	26 955	XQ	26 955	25 425					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	30 612	19 176					
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	57 893	85 610					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	129 390	131 616					
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	130	3 655				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	22 526	18 034				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	22 656	21 689				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	93 380						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	240						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *			OB	965 631						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 10%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 10%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ		

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : **SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESU)** Neant ☐

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
			19%	15% ou 12.80%	0%	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	-				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (1)

(A)

(B)

(évaluation par taxes)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.R.L.O.M.S (ASSISTANCE-TELESU		Néant ☐			
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) N - 4				
	N - 5				
	(à préciser) au titre de : N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
N - 9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxes lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESU**Néant ☐ *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 12,80 % ●

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ● *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ● *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au cours des			
dix exercices antérieurs			
(montants restant à			
déduire à la clôture du			
dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ① - ② - ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au cours des					
dix exercices antérieurs					
(montants restant à					
déduire à la clôture du					
dernier exercice)					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESU					Néant ☐	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESU		Neant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 172 076	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	12 029	
TOTAL 1	OX	1 184 105	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	9 701	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	13 535	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	23 235	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	33 062	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	55 188	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	61	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	88 311	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 119 029
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 119 029
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 184 105	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 51209271900024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.T.R.I.O.M.S (ASSISTANCE-TELESURVEILLANCE-

ADRESSE (voie) 71 Route DE LA LIGNE PARADIS 1ER ETAGE IMMEUBLE L'ATRIUM

CODE POSTAL 97410 VILLE SAINT-PIERRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BENARD Prénom(s) Frédéric
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 21091973 N° département 04 Commune LYON Pays FRANCE
 Adresse : N° 3 Voie rue des Frères Lumière
 Code postal 97430 Commune LE TAMPON Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032